



**Réponse de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Xavier Bettel à la question parlementaire n°2488 du 19 juin 2025 des honorables
Députés MM. Yves Cruchten et Franz Fayot**

- 1. Le Gouvernement a-t-il connaissance d'entreprises luxembourgeoises ou d'entreprises ayant leur siège au Luxembourg et impliqués dans la livraison ou le transfert d'armes ou d'équipements militaires figurant sur la liste commune des équipements militaires à destination d'Israël ? Dans l'affirmative, de quelles entreprises s'agit-il ?**

Le Gouvernement a connaissance d'entreprises ayant été impliquées dans de telles transactions, dont une baisse a été enregistrée ces 2 dernières années (voire statistiques infra). Il convient de préciser que l'ensemble de ces opérations ont été réalisées dans le strict respect de la législation applicable et qu'il ne s'agit pas d'exportations d'armes léthales.

- 2. Quelles mesures le Gouvernement a-t-il pris pour assurer que le Luxembourg n'est pas impliqué dans la livraison ou le transfert d'armes ou d'équipements militaires vers Israël ?**

Le Gouvernement évalue chaque demande d'équipements militaires au cas par cas, sur base de critères stricts. Cette évaluation s'appuie notamment sur les huit critères définis dans la Position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires.

- 3. Combien de demandes d'autorisation pour l'exportation ou le transit de biens figurant sur la liste militaire de l'UE ont été examinées par l'Office du contrôle des exportations, importations et du transit (OCEIT) et par sa direction des Affaires politiques au cours des trois dernières années ? Combien de ces demandes ont été refusées et pour quelles raisons ? Combien de ces demandes autorisées et refusées concernaient l'exportation ou le transit vers Israël ?**

Aucune demande d'autorisation de transit de biens figurant sur la liste militaire de l'UE n'a été soumise à l'Office du contrôle des exportations, importations et du transit (OCEIT) au cours des trois dernières années.

Concernant les demandes d'exportation, veuillez consulter le tableau ci-dessous, qui reprend les données pertinentes relatives aux demandes d'autorisation. Par rapport à 2022 et 2023, l'OCEIT a enregistré une baisse de demandes ces 2 dernières années. Le refus enregistré en 2023 repose sur l'évaluation des critères définis dans la Position commune 2008/944/PESC du Conseil.



	Demandes	Refusées
2025	3	0
2024	2	0
2023	6	1
2022	6	0

Luxembourg, le 4 juillet 2025

Ministre des Affaires étrangères et du
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel